

Motion du XXème Congrès de Givors

Adoptée à l'unanimité des participants

Le 20^{ème} Congrès de l'Union Générale qui s'est tenu les 13, 14 et 15 Mai 2009 à Givors, a vu la participation de délégations des syndicats CGT des MJC, des FR de la Confédération et de la FFMJC.

Il s'est tenu à un moment où dans le pays monte en puissance l'exigence populaire d'autres choix de société, et la nécessité d'imposer la prise en compte d'une plus grande justice sociale. C'est ainsi, que le congrès a fait largement écho aux préoccupations portées à l'occasion des grandes manifestations unitaires qui convergent totalement avec celles vécues dans les MJC et par les personnels.

Les conditions matérielles de ce congrès, dont la préparation avait été assurée par notre camarade Gérard LAMBERT, ont permis une bonne qualité des débats, des échanges et des délibérations qui ne manqueront pas de s'avérer utiles à l'activité de l'UG pour les deux années à venir.

La réception dans la salle du conseil municipal et l'intervention du Maire, Martial Pacy, ont été l'occasion de mesurer toute l'importance du projet d'Education Populaire MJC en phase avec les réalités sociales locales. Les délégués ont également apprécié la richesse de l'histoire ouvrière de la ville de Givors, notamment présentée par une très belle expo dans la salle des travaux du congrès.

Si le congrès a été l'occasion d'échanges fraternels et conviviaux entre les délégués, il a permis également de larges débats par la présence de syndiqués CGT personnels des MJC, affiliés à la FFMJC ou aux fédérations de la CMJCF, celle des syndiqués CGT personnels de la FFMJC et des fédérations confédérées Ile de France et Rhône Alpes, ainsi que celle des camarades retraités.

De l'avis de tous, cette présence diversifiée a constitué un élément fort de ce congrès et doit encourager l'Union Générale à être toujours plus l'Union Générale de tous les personnels des MJC et de leurs Fédérations.

Les travaux du XXème congrès ont également vu la présence et la contribution du Secrétaire Général de l'UD CGT du Rhône, Pierre COQUAN, et celle de nos camarades de la FERC Daniel VANDEVYVER et Danielle QUETIN.

Le rapport d'activité présenté par le Secrétaire de l'Union Générale fera l'objet d'un échange entre les congressistes, permettant d'analyser tout à la fois la réalité sociale dans le pays et plus spécifiquement celle dans le secteur associatif et dans les MJC.

La question du niveau des luttes à développer a été largement évoquée, ainsi que la nécessité d'une activité CGT qui puisse favoriser la mise en mouvement des personnels des MJC.

Il a mis en lumière toute l'actualité du projet d'éducation populaire des MJC et l'importance à développer les actions de formation à l'éducation citoyenne.

Les résultats récents de la CGT en Rhône alpes et en Ile de France qui se sont vues confortées dans leur positions majoritaires est de nature à nous inciter à être toujours plus mobilisés et à nous convaincre de notre capacité à mettre en échec les politiques fédérales de dénaturation du projet d'Education Populaire et de transformation radicale des rapports sociaux dans les entreprises associatives.

Le rapport d'activité sera adopté à l'unanimité.

Le rapport financier présenté par Jean marc DUMAS sera également adopté par un vote à bulletin secret avec 213 voix pour, 23 abstentions, 10 nuls et 0 voix contre.

La discussion sur le rapport financier fera notamment l'objet d'un échange sur la répartition des cotisations dans le cadre du nouveau dispositif « Cogetise », et sur la nécessité de vérifier précisément la capacité maintenue pour chaque organisation (syndicat, union générale, confédération CGT, Union Départementale et Union Locale) à avoir les moyens financiers lui permettant de développer son activité.

Lors des deux soirées du congrès, un travail sera engagé, à partir de la plate forme revendicative, afin de déterminer les revendications prioritaires qui feront l'objet pour les deux années à venir d'une activité syndicale soutenue tant de la part de l'Union Générale que des syndicats qui la composent.

C'est ainsi que la question des salaires, celle de la place des salariés dans l'entreprise associative, celle de l'exigence des moyens publics pour le fonctionnement des MJC feront l'objet d'un premier travail précis, qui devra être prolongé dans le cadre de la nouvelle commission administrative nationale, afin d'élaborer une campagne revendicative permettant la mise en mouvement de tous les syndiqués, de tous les syndicats.

La nouvelle commission administrative sera élue à bulletins secrets. Celle-ci, fortement renouvelée, fait une place plus importante aux personnels des MJC et voit une participation renforcée des syndicats CGT des Fédérations Midi Pyrénées et Ile de France... cette situation constitue une bonne nouvelle pour la capacité donnée à l'Union Générale de travailler efficacement la question essentielle de l'Union des MJC de France.

La déclaration finale présentée par François CHASTAIN, sera adoptée à l'issue des travaux du XXème congrès.

Les réflexions du congrès se sont également organisées à partir des trois thèmes préalablement proposés aux débats des syndicats membres de l'Union Générale.

Le premier thème portant sur la question de *la démocratie syndicale pour la défense des salariés et du projet d'Education Populaire des MJC* a été présenté par Bernard DESBOIS et Thierry RUNGETTE.

Il a permis de réaffirmer la nécessité absolue d'articuler précisément l'activité syndicale de défense des intérêts des salariés (le syndicat « de la fiche de paye ») de la défense du projet d'Education Populaire MJC géré par voie associative.

La question de la place des syndiqués CGT personnels de MJC, a été largement évoquée ainsi que la nécessité dans notre fonctionnement (Union Régionale, C.A.N.) à prendre en compte les conditions de leur participation.

Dans cette perspective, la formation syndicale et la transmission de l'expérience et des valeurs entre les militants ont été soulignés comme devant favoriser l'implication des jeunes syndiqués dans l'Union Générale.

Le second thème portant sur *les alternatives à la gestion et aux politiques d'adaptation portées par les directions fédérales qui puissent ouvrir un autre avenir aux MJC et aux personnels* a été présenté par Marie José MALATERRE et Jean Marc DUMAS.

La discussion permettant d'analyser les effets néfastes et dévastateurs des politiques de résignation et d'adaptation portées par des directions fédérales alignées sur le désengagement de l'Etat a permis également de souligner la nécessité absolue de travailler syndicalement à l'élaboration d'alternatives crédibles qui soient de nature à mettre en mouvement les personnels et les militants sincères du projet d'Education Populaire.

La réaffirmation des « fondamentaux » constitue pour les participants le socle d'une gestion qui soit réellement alternative : avec la réaffirmation de la place des salariés et de la citoyenneté dans l'entreprise, de celle du contrôle économique et de la gestion paritaire de toutes les questions qui concernent le personnel, de celle de l'extension de la convention collective de 1972 aux salariés des MJC.

Il ne s'agit pas d'avoir une vision passéiste ou muséographique, mais de réaffirmer toute la modernité de notre « patrimoine » constitué par les statuts, les règles de fonctionnement, les conventions au titre desquels la cogestion et la CC de 72 sont des éléments déterminants.

La nécessité d'une expression et d'une activité syndicale plus offensives a été évoquée avec notamment la dénonciation frontale des « pratiques malhonnêtes », et la nécessité de porter l'exigence du respect du mandat confié aux élus associatifs... C'est la question de la démocratie associative qui est posée

Si de l'avis de tous, la CGT a une responsabilité déterminante dans la capacité à ouvrir un autre avenir aux MJC, aux Fédérations, il s'avère cependant indispensable de soumettre au débat dans les MJC, les propositions de la CGT... Il faut conduire du débat, de l'échange pour mettre en mouvement les MJC sur ces questions.

Le troisième thème qui portait sur *l'Union des MJC de France pour refuser la résignation, pour la défense du projet MJC, des emplois et des personnels*, a été introduit par Gérard ANDRE.

Si les scissions n'ont pas reposées sur la volonté des MJC, il faut que l'Union soit l'expression des MJC elles-mêmes.

L'initiative portée par les secrétaires CGT des CE à travers un appel largement diffusé, a été fortement appréciée et doit devenir un outil de mise en débat de cette question essentielle d'avenir.

La CGT a une responsabilité centrale : « La scission c'est eux, l'union c'est nous ! » soulignerons les congressistes.

Pour autant, il s'avère utile de travailler à des initiatives concrètes de rassemblement pour construire une perspective d'union des MJC qui repose sur un véritable contenu de résistance utile aux MJC et qui tourne le dos aux bricolages d'appareils conduits par les directions fédérales n'ayant d'autre objectif que l'adaptation et la satisfaction des intérêts individuels de quelques dirigeants décredibilisés.

L'esprit du congrès a été durant ces trois journées caractérisé par d'intenses échanges, par la volonté partagée d'être toujours plus et mieux CGT et par l'affirmation du rôle central que vont jouer l'Union Générale et ses syndicats pour imposer un autre avenir aux MJC et aux personnels.

Le congrès n'a pas pu se conclure sans un moment fort de convivialité avec l'accueil des nouveaux membres de la CAN et avec les remerciements aux camarades qui, passant le flambeau de la responsabilité syndicale, quittent la direction de l'UG après un investissement jamais démenti, et qui a permis l'UG de maintenir le cap de la défense des MJC et du projet d'Education Populaire.

Il s'agit de Claude DADE-BRENJOT, Jean-François LAURENT, Daniel VANDECASTEELE, Wladislaw LABOWICZ, Gérard ROBIN et Joël LOPES.

De toute évidence, les travaux du congrès engagent l'Union Générale et chaque syndicat CGT à combattre et à se mobiliser plus encore .

Vive le XXème congrès de Givors !